

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE CODOGNAN

Par arrêté du Maire n°U072/2025 en date du 19 novembre 2025, une mise à l'enquête publique est prescrite pour le classement dans le domaine public routier communal de la voirie suivante :

« Lotissement les Ayres »

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés à la mairie de Codognan du **lundi 8 au mardi 23 décembre 2025 inclus**, aux heures d'ouverture de l'accueil.

Le public pourra formuler ses observations au commissaire-enquêteur avant la date de clôture de l'enquête, c'est-à-dire avant le mardi 23 décembre 2025 à 17h :

- sur le registre d'enquête prévu à cet effet, lequel sera préalablement côté et paraphé par le commissaire-enquêteur et disponible aux jours et horaires habituels d'ouverture de la mairie,
- par courrier électronique à l'adresse urbanisme@codognan.fr, sous la mention « enquête publique »,
- par courrier postal à l'attention du commissaire-enquêteur, à l'adresse de la mairie :
39 rue de la Mairie, 30920 Codognan.

Monsieur Maurice NISSE, retraité, désigné comme commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Codognan le lundi 8 décembre 2025 de 8h30 à 12h ainsi que le mardi 23 décembre 2025 de 13h30 à 17h.

À l'issue de l'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire-enquêteur. Celui-ci disposera alors d'un délai d'un mois pour transmettre au Maire le dossier d'enquête accompagné de son rapport et de ses conclusions motivées.

Le conseil municipal de la commune de Codognan délibérera sur le projet après clôture de l'enquête publique.